



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019 A 15H30 à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 15/03/2019
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (12) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
THOMAS Robert	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
TERNISIEN Sylviane	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Autre présent :

DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission – SYMISOA)
-------------------	--------------------------------

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 1^{er} février 2019

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Attribution du marché pour l'étude de la digue du Bézo (+ précision modalités financement CBC)

La CAO s'est réunie ce jour à 14h. Elle a examiné les 6 offres reçues et a procédé à leur classement en application des critères d'analyse définis au règlement de consultation :

	Total TF+TO	NOTE prix/40	NOTE références/5	NOTE moyens humains/5	NOTE méthodologie- prise en compte enjeux locaux/40	NOTE nbre jours mission/10	Total NOTE technique/60	NOTE GLOBALE/100
ANTEA	66 925 €	32,6	5,0	5,0	40,0	6,8	56,8	89,4
BURGEAP	84 660 €	25,7	5,0	5,0	38,0	7,7	55,7	81,5
GEOPLUS	54 465 €	40,0	4,5	4,5	30,0	7,6	46,6	86,6
GEOS	89 650 €	24,3	5,0	5,0	39,0	7,5	56,5	80,8
ISL	66 181 €	32,9	5,0	5,0	40,0	6,8	56,8	89,7
SCE	94 260 €	23,1	5,0	5,0	34,0	10,0	54,0	77,1

Les délégués approuvent l'analyse de la CAO et décident à l'unanimité d'attribuer le marché au bureau d'études ISL Ingénierie pour un montant de 66 181€ HT.

Par ailleurs, une délibération doit être prise pour préciser les modalités de financement par Charlieu Belmont Communauté : 30 000€ d'acompte appelés au printemps 2019, puis le solde à la fin de l'étude (basé sur les dépenses effectivement engagées et déduction faite des subventions reçues).

Les délégués approuvent à l'unanimité ces modalités de financement.

3- Validation de la procédure interne d'achat

Le président propose aux délégués d'adopter une procédure interne d'achat, pour sécuriser juridiquement le syndicat et servir de cadre aux agents du syndicat en charge des achats. Cette procédure permet notamment de répondre aux critères des demandes de subvention européennes.

Seuil	Type de publicité	Délai minimal de consultation	Support retenu	Avis d'appel publics à la concurrence	Procédure	Documents du marché à conserver
Moins de 1 000€HT	Aucun justificatif demandé	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	- devis / facture
De 1 000€HT à 15 000€HT	Pas de publicité - 1 devis minimum	sans objet	Courrier postal ou courriel	sans objet		- Lettres ou courriels de consultation - Devis accepté

De 15 000€HT à 24 999€HT	Pas de publicité - 3 demandes de devis	sans objet	Courrier postal ou courriel	sans objet	Mise en concurrence obligatoire - Attribution par le Président par délégation du comité syndical	- Lettres ou courriels de consultation - Devis reçus - Devis accepté
De 25 000€HT à 89 999€HT	Publicité adaptée : site web SYMISOA mini	20j	Profil acheteur	Avis d'appel d'offres sur site web SYMISOA au minimum	Mise en concurrence obligatoire - Attribution par le Président par délégation du comité syndical	- descriptif technique ou cahier des charges - pièces administratives du marché - avis d'appel d'offres - offres reçues - réponses aux candidats non retenus - offre retenue
De 90 000€HT jusqu'aux seuils de procédure formalisée (selon le type d'achat)	Publication au BOAMP	30j	Profil acheteur	Avis d'appel d'offres sur BOAMP	Mise en concurrence obligatoire - CAO et attribution par le Président	- cahier des charges - pièces administratives du marché - avis d'appel d'offres publié au BOAMP - offres reçues - analyse des offres - rapport CAO - réponses aux candidats non retenus - offre retenue - Notification et OS
Procédures formalisées	Se référer au Code de la commande publique					

Les délégués approuvent à l'unanimité cette procédure.

4- Décision modificative n°1

N°Cptes	DESIGNATION	BP2019	DEPENSES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement				
Opération1008 - Traversée de Charlieu				
2031	Frais d'étude	3 000,00 €		81 800,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €		200,00 €
2181	Installations générales	82 000,00 €	82 000,00 €	
TOTAL			82 000,00 €	82 000,00 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	

Les délégués approuvent à l'unanimité la DM n°1.

5- Renouvellement de la convention pour la transmission électronique des actes au contrôle de légalité

Le Président indique que suite à l'arrêté du 23 mai 2017, un nouveau cahier des charges des dispositifs de transmission a été approuvé. Cela nécessite le renouvellement de la convention avec les services de l'Etat pour la transmission des actes et des pièces budgétaires.

Les délégués approuvent à l'unanimité la nouvelle convention à signer avec le représentant de l'Etat.

6- Actualisation de la convention avec le SIEVS pour des travaux sur cours d'eau à St Martin du Lac

Suite à une demande du Trésor Public, il est nécessaire de modifier la convention signée avec le SIEVS pour y indiquer les montants de travaux en TTC.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette modification.

7- Lancement de l'étude externalisée pour restaurer la continuité écologique sur 12 ouvrages

Le dossier de consultation des entreprises est présenté aux délégués. La mission se décompose en plusieurs phases : diagnostic des sites, proposition de solutions et accompagnement vers le choix d'un scénario, maîtrise d'œuvre (élaboration des projets et phase travaux) et dossiers réglementaires.

Le budget prévisionnel est de 175 000€TTC (hors missions phase travaux).

Cette étude sera subventionnée par l'Agence de l'Eau, les Régions BFC et AURA et le CD42.

Les délégués approuvent à l'unanimité le lancement de la consultation des entreprises et les demandes de subventions à déposer auprès des différents partenaires.

8- Questions diverses

- Point sur les travaux en cours

L'équipe termine actuellement les travaux forestiers préalables aux travaux d'effacement des seuils sur le Sornin à La Chapelle/Dun.

Les panneaux de sensibilisation à installer sur le chantier de mise en valeur du Botoret à Chauffailles sont prêts. Ils seront installés prochainement par l'équipe.

Ensuite, l'équipe reprendra les travaux de mise en défens sur le Sornin à Propières. Les négociations continuent à progresser petit à petit.

- Formation 'cimetière sans pesticide' : bilan / perspectives

La formation a eu lieu les 7 et 8 mars à Pouilly/Charlieu. Elle a rassemblé 19 participants représentant 13 communes :

Chauffailles

CC La Clayette Chauffailles

Charlieu

St Denis de Cabanne

Pouilly/Charlieu

Tancon

Maizilly

Mars

Ligny en Brionnais

St Edmond

St Germain la Montagne

Sévelinges

Il est proposé d'aborder ce sujet également avec les élus. Après discussion, 2 approches sont retenues :

- Intervention en conseil (communautaire ou municipal) : les communes ou Communauté de communes intéressées doivent solliciter Céline pour organiser l'intervention
- Sondage auprès des communes pour savoir si l'organisation d'une soirée d'information avec intervention d'un spécialiste du sujet est à mettre en place.

- Information / Permis tronçonneuse

Après vérification auprès du conseil juridique du syndicat : le permis tronçonneuse n'est pas encore obligatoire (c'est la formation des agents qui l'est).

- Interventions Radio CACTUS

Les modalités d'intervention sont présentées aux délégués :

- 10 séquences de 8 à 12 minutes
- A partir du 25 mai, jusqu'à fin juillet
- Diffusion samedi 10h30 (+mardi 13h30 et mercredi 19h)
- 750€ + 35€ d'adhésion

- Arrêt maladie contrats de droit privé

Les contrats de droit privé ne bénéficient pas des mêmes conditions de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie que les autres contractuels : 3 jours de carence + puis 50% de la rémunération jusqu'au 7^{ème} jour d'arrêt, puis 90% pendant 30 jours. Le niveau de rémunération étant par ailleurs bas, 3 jours d'arrêt maladie revient à réduire de 20% leur salaire.

Il est décidé de laisser la possibilité au président d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents sous contrat de droit privé, afin de limiter l'impact des arrêts maladie quand ceux-ci restent peu fréquents. Les délégués seront tenus informés de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

Compte rendu affiché le :
29/03/2019

